Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le 06/07/2022
ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_11-DE

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 juin 2022

CD20220623_11
id. 6350

Le 23 juin 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10

Sont présents :
M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :
M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BEQ (pouvoir à M. CROS), Mme DELBREIL (pouvoir à M. ALBUGUES), Mme DUCASSE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NEGRE), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE
-
DÉCISION MODIFICATIVE 2022 DE L'EPRD

—

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le 06/07/2022
ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_11-DE

Le projet de décision modificative de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) pour 2022 de l'institut médico-éducatif et professionnel (IMEP) de Tarn-et-Garonne, tel qu'il a été adopté par la commission de surveillance, est soumis.

Il est rappellé que conformément à la délibération du 13 mars 2018, un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a été signé avec l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine (ARS). De ce fait, la comptabilité de l'institut médico-éducatif et professionnel s'en trouve modifiée depuis l'exercice 2018.

L'institut médico-éducatif et professionnel est tenu de présenter un état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) en lieu et place de l'ancienne maquette budgétaire M22, conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2016.

Ce document budgétaire pluriannuel déroge à la règle comptable de l'équilibre strict dépenses / recettes, conformément aux articles R.314-221 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

I – Présentation du projet d'EPRD 2022

Lors de la session du 14 février 2022, un état prévisionnel des recettes et des dépenses primitif, dans l'attente de la notification de la dotation annuelle 2022 de l'agence régionale de santé et de la clôture définitive de l'exercice 2021 a été approuvé.

Il est donc aujourd'hui proposé de se prononcer sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2022 modificatif qui tient compte des éléments comptables de l'exercice 2022 connus à ce jour.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La présente décision modificative augmente les prévisions de dépenses 144 285 € et augmente les prévisions de recettes de 135 034 €, augmentant ainsi le déficit prévisionnel d'exploitation de 9 251 €.

Le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2022, décision modificative comprise, s'élève en fonctionnement à 2 820 835 €.

Le montant de la dotation annuelle 2022 est estimé à 2 604 002 €, dont 80 000 € au titre des nouvelles mesures du Ségur.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le 06/07/2022
ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_11-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

GROUPE I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

		Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2022
Compte 60	Achats et variation des stocks		
Comptes 606	Achats non stockés de matières et fournitures	27 200 €	214 375 €
Compte 61	Services extérieurs		
Comptes 611	Prestations de services par des entreprises.		10 600 €
Compte 62	Autres services extérieurs		
Comptes 624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel.....		56 564€
Comptes 625	Déplacements, missions et réceptions.....		2 500 €
Comptes 626	Frais postaux et frais de télécommunications		6 500 €
Comptes 628	Divers (remboursement de frais et autres)..	-2 000 €	46 850 €
	Sous-total des dépenses du groupe I.....	25 200 €	337 389 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le 06/07/2022
ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_11-DE

GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel

		Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2022
Compte 622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires		11 700 €
Compte 63	Impôts, taxes et versements assimilés.....	2 490 €	55 061 €
Compte 64	Charges de personnel.....	116 595€	2 165 114 €
	Sous-total des dépenses du groupe II.....	119 085 €	2 231 875 €

GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure

		Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2022
Compte 61	Services extérieurs		
Comptes 613	Locations.....		8 120 €
Comptes 615	Entretien et réparations.....		61 910 €
Comptes 618	Divers.....		1 290 €
Compte 62	Autres services extérieurs		
Compte 623	Publicité, publications, relations publiques.....		1 490 €
Comptes 63	Impôts, taxes et versements assimilés		1 900 €
Compte 65	Autres charges de gestion courante		
Comptes 657	Subventions.....		316 €
Comptes 658	Charges diverses de gestion courante.....		50 €
	Opération d'ordre		176 495 €
	Sous-total des dépenses du groupe III.....		251 571 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**144 285 €**	**2 820 835€**

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le 06/07/2022
ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_11-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

GROUPE I : Produits de la tarification et assimilés

Compte 73	Dotations et produits de tarification	Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2022
Compte 731218	Dotation globale – autres établissements et services sociaux et médico-sociaux.....	99 738 €	2 604 002 €
Compte 733222	Prise en charge au titre de l'article L242-4 du code l'action sociale et des familles (amendement CRETON, majeur handicapé).....	33 066€	69 671€
	Sous-total des recettes du groupe I.....	132 804 €	2 673 673€

GROUPE II : Autres produits relatifs à l'exploitation

Compte 70	Produits	Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2022
Comptes 708	Produits des activités annexes.....		5 936 €
Compte 74	Subventions d'exploitation		
Compte 744	FCTVA.....		500 €
Compte 7481	Fonds pour l'emploi (temps partiel).....	-2 000 €	7 200 €
Compte 7484	Aide à l'apprentissage.....		500 €
Compte 75	Autres produits de gestion courante		
Compte 754	Remboursements de frais.....	4 230 €	14 518 €
	Sous-total des recettes du groupe II……	2 230 €	28 654 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le 06/07/2022
ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_11-DE

GROUPE III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables

Compte 77	Produits exceptionnels	Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2022
Compte 777	Quote-part sur subventions		15 150 €
Compte 78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions.....		27 000 €
	Sous-total des recettes du groupe III…		42 150 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	**135 034 €**	**2 744 477 €**

Le déficit prévisionnel de fonctionnement de 76 358 € se finance par le fonds de roulement d'exploitation qui s'élève à 342 434,13 € au 31 décembre 2021.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La décision modificative ne présente aucune modification **en dépenses d'investissement** par rapport à l'EPRD initial.

DEPENSES		Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2022
Compte 21	Immobilisations corporelles		
Compte 2135	Installations générales; agencement; aménagement des constructions…… *Installation pare ballon école*	1 500 €	7 500 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le 06/07/2022
ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_11-DE

Compte 2154	Matériel *Remplacement d'équipements sportifs, de lingerie, de l'atelier professionnel et acquisition de tests psychologiques*	-1 500 €	16 300 €
Compte 2182	Matériel de transport *Achat d'un bus*		80 000 €
Compte 2183	Matériel de bureau *Renouvellement matériel de bureau et informatique*	1 500 €	6 000 €
Compte 2184	Mobilier *Mobiliers divers*	-1 500 €	4 200 €
Compte 2188	Autres immobilisations corporelles.....		4 000 €
Compte 23	Immobilisations en cours		
Compte 2313	Constructions sur sol propre..... *Etudes travaux de l'accessibilité et réfection de l'administration, solde aménagement zone de stationnement, menuiseries du bâtiment buanderie, toiture garage et ateliers bâtiment buanderie* *Travaux accessibilité I Sud.*		475 000 €

Total des dépenses réelles d'investissement.....	**0 €**	**593 000 €**

RECETTES		Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2022
Compte 10222	FCTVA	22 640 €	22 640 €
Total des recettes réelles d'investissement		**22 640 €**	**22 640 €**

Le solde négatif entre les dépenses et les recettes d'investissement de 570 360 € se finance par la capacité d'autofinancement à hauteur de 57 987 € et le fonds de roulement à hauteur de 512 373 €.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le 06/07/2022
ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_11-DE

II – Affectation du résultat 2021 :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élève à 43 020,55 €. Conformément aux modalités d'affectation priorisées par l'Agence régionale de santé dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, ce résultat est affecté en totalité au compte 10682 en réserves affectées à l'investissement.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R.314-221 et suivants,

Vu l'avis de la commission de surveillance de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le projet modificatif de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2022 de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne à Mimizan ;

- Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 d'un montant de 43 020,55 € en réserve à l'investissement (compte 10682).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL